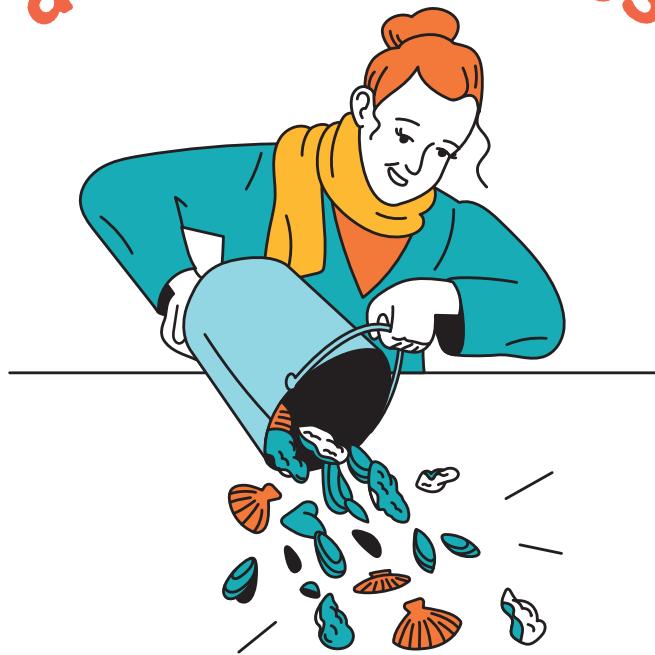


Chaque geste compte  
pour réduire nos déchets

# JE DONNE UNE SECONDE VIE à mes coquilles



À déposer en déchèterie

Du 1<sup>er</sup> décembre 2025 au 9 mars 2026

Plus d'infos : [saintnazaireagglo.fr](http://saintnazaireagglo.fr)  
ou 02 51 76 13 22

/Saint-  
nazaire  
agglo

# Quel type de coquilles ?

Huîtres et coquillages  
(coquilles Saint-Jacques, moules, praires,  
bulots, bigorneaux, palourdes...).



**Attention ne sont pas acceptés :**  
les sacs en plastique, les serviettes,  
rince-doigts, crustacés, crevettes,  
langoustines ou autres restes de repas.

## Où les déposer ?

### EN DÉCHÈTERIE :

Cuneix et Méan-Penhoët (Saint-Nazaire)  
Donges  
Pornichet  
Saint-Joachim  
Saint-Malo-de-Guersac  
Végétérie de Saint-André-des-eaux



## Pourquoi trier ses coquilles ?

Pour alléger sa poubelle d'ordures ménagères.

Pour valoriser localement ses déchets : les coquilles collectées  
seront broyées et transformées en amendement agricole.

